

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 26 juin 2019**

**Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35**

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt juin deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

**OBJET**

**ACCORD-CADRE A  
BONS DE  
COMMANDE, EN  
APPEL D'OFFRES  
OUVERT, RELATIF A  
LA LOCATION DE  
VEHICULES DE  
TRANSPORT EN  
COMMUN AVEC ET  
SANS CHAUFFEUR  
POUR LA VILLE DES  
LILAS –  
AUTORISATION DE  
LANCEMENT DE LA  
PROCEDURE.**

**PRESENTS :**

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE (jusqu'à 21h17), Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**

Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Madeline DA SILVA, Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Christian LAGRANGE par Arnold BAC (à partir de 21h17), Alain PIACENTINO par Valérie LEBAS, Delphine PUIPIER par Patrick CARROUËR, Irina SCHAPIRA par Marlène UZAN, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Sandie VESVRE.

**ABSENT EXCUSE :**

Georges AMZEL.

**ABSENTS :**

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

**SECRETAIRE :**

Patrick CARROUËR.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190626-D91-19-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2019  
Date de réception préfecture : 27/06/2019

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019**

**OBJET : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE, EN APPEL D'OFFRES OUVERT, RELATIF A LA LOCATION DE VEHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN AVEC ET SANS CHAUFFEUR POUR LA VILLE DES LILAS – AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE.**

**LE CONSEIL,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**VU** le code de la commande publique

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Ville des Lilas d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour procéder au renouvellement du marché de location de véhicules de transport en commun avec ou sans chauffeur, qui arrive à son terme le 31 décembre 2019,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit être autorisé par le Conseil municipal à lancer un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, et à le signer,

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure et à signer le futur accord-cadre, relatif à la location de véhicules de transport en commun avec et sans chauffeur pour la Ville des Lilas, avec les entreprises qui seront désignées par la Commission d'appel d'offres au terme de la consultation.

**ARTICLE 2 : DIT** que cet accord-cadre fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

**ARTICLE 3 : DIT** que cet accord-cadre sera conclu, à compter de sa date notification, pour une durée maximale de quatre ans.

**ARTICLE 4 : DIT** que cet accord-cadre sera composé des trois lots suivants, qui seront attribués séparément :

- Lot n°1 : Location de deux cars sans chauffeur, pour un montant forfaitaire annuel estimatif de 100 000 € HT.
- Lot n°2 : Location de véhicule avec chauffeurs, exécuté au moyen de bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum (montant annuel estimatif de 60 000 € HT).
- Lot n°3 : Location d'un véhicule type minibus, exécuté au moyen de bons de commande, pour un montant annuel maximum de 10 000 € HT.

Soit un montant global de cet accord-cadre, pour les 3 lots et pour sa durée totale, est estimée à 680 000 € HT, soit 816 000 € TTC (TVA à 20%).

**ARTICLE 6: DIT** que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts aux budgets de la Ville des exercices concernés par le présent accord-cadre, en section de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190626-D91-19-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2019  
Date de réception préfecture : 27/06/2019

**ARTICLE 7:** DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **27 JUN 2019**
- et de son affichage le **01 JUL 2019**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

**Voix pour : 31**

**Voix contre :**

**Abstentions :**

**NPPV :**

Accusé de réception en préfecture  
993-219300456-20190626-D91-19-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2019  
Date de réception préfecture : 27/06/2019